

Francis Rol-Tanguy : "Ne pas prolonger les centrales au-delà du raisonnable"

Le Monde.fr | 06.05.2013 à 11h26 • Mis à jour le 06.05.2013 à 13h13 |

Propos recueillis par Pierre Le Hir



Francis Rol-Tanguy, le 28 mars à Strasbourg. | AFP/PATRICK HERTZOG

Pour le délégué interministériel à la fermeture et à la reconversion du site de Fessenheim, l'arrêt des deux réacteurs alsaciens est dicté par le vieillissement du parc nucléaire français.

[Lire : Fessenheim : la fermeture en 2016 apparaît de moins en moins probable \(economie/article/2013/05/06/fessenheim-la-fermeture-en-2016-apparait-de-moins-en-moins-probable_3171481_3234.html\)](#)

L'engagement de François Hollande de fermer Fessenheim fin 2016 sera-t-il tenu ?

C'est ma mission, et ceux qui disent que c'est mission impossible ont tort. La mise à l'arrêt définitif de la centrale à la fin de 2016 reste un objectif crédible et réaliste. L'engagement du président de la République peut être tenu dans les délais qu'il a indiqués – je ne parle pas à la semaine ou au mois près –, en respectant le droit et les procédures prévues par la loi de 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire.

Aujourd'hui, la fermeture d'une installation nucléaire peut être décidée soit par l'exploitant, en l'occurrence EDF, pour des raisons économiques, soit par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), pour des raisons de sûreté. Le pouvoir politique n'a pas de moyen d'action direct. La loi sur la transition énergétique, dont le projet sera déposé avant la fin de 2013 et qui doit être votée à la fin du printemps 2014, comportera donc des dispositions sur la fermeture de Fessenheim, dans le cadre de la définition d'un nouveau mix énergétique. Le PDG d'EDF, Henri Proglio, a dit que dès lors qu'il y aurait une loi, il s'y

conformerait.

Selon l'Autorité de sûreté, la procédure administrative de fermeture demande cinq ans...

Il faut raisonnablement deux ans à l'exploitant pour monter son dossier. Mais je considère que ces deux ans ne commencent pas avec la promulgation de la loi, mais avec le début du travail que j'ai engagé sur ce sujet avec EDF, fin 2012 – j'ai été nommé en conseil des ministres le 12 décembre – ou, disons, début 2013. Ensuite, le dossier doit être instruit. La loi de 2006 ne dit pas que cette instruction dure trois ans, mais que l'exploitant doit informer l'Autorité de sûreté et les ministères en charge de la sûreté trois ans avant la mise à l'arrêt définitif. Un dossier de fermeture est un peu moins compliqué qu'un dossier de création d'installation nucléaire et, à mon sens, il peut être traité en deux ans.

On arrive à un total de quatre ans de procédure administrative à compter de début 2013. C'est donc faisable. Mais, c'est vrai, il n'y a pas de temps à perdre .



Des élus locaux manifestent contre la fermeture de Fessenheim, le 4 mai. | AFP/SEBASTIEN BOZON

François Hollande a également promis "la préservation de tous les emplois". Comment allez-vous faire ?

Ma mission est d'abord de dialoguer avec toutes les parties. Avec les syndicats, je n'ai pas encore pu nouer ce dialogue. Mais j'ai rencontré sur place le directeur de la centrale, dès le mois de février, et j'ai eu des contacts avec les élus alsaciens, à l'exception de la maire de Fessenheim et des élus de la communauté de communes qui n'ont pour le moment pas répondu à mes sollicitations.

L'engagement du gouvernement est de créer les conditions permettant, entre 2015 et 2030 – car le démantèlement d'une centrale est un processus de longue haleine –, de recréer autant d'emplois qu'il en existe aujourd'hui sur le site de Fessenheim. Soit un millier d'emplois directs, dont 700 à 750 agents d'EDF et 250 salariés d'entreprises sous-traitantes. Plusieurs pistes vont être explorées, qu'il est encore trop tôt pour divulguer . Les opérations de démantèlement elles-mêmes nécessiteront, de façon durable, une centaine d'employés. Il existe par ailleurs au sein d'EDF un fort renouvellement des effectifs. Et il y a déjà des flux de personnels de Fessenheim vers des usines hydroélectriques, dont certains métiers sont proches.



Fessenheim est la plus ancienne centrale nucléaire française en exploitation (depuis 1978). François Hollande s'est engagé à la fermer avant 2016. | AFP/SEBASTIEN BOZON

Au-delà du symbole, pourquoi fermer Fessenheim ?

Les réacteurs français de 900 mégawatts, comme ceux de Fessenheim, ont été conçus pour une durée de vie de trente ans. En 2009, l'ASN a estimé qu'elle pouvait être prolongée, de façon générique, jusqu'à quarante ans. Et Fessenheim a été mise en service en 1977.

Il faut être conscient que les centrales actuelles ne seront pas éternelles. Si l'on n'anticipe pas en étalant dans le temps les fermetures, que l'on repousse sans cesse des arrêts qui deviendront inéluctables et que, dans le même temps, l'on ne prévoit pas un mix énergétique plus équilibré, il sera impossible de financer le renouvellement du parc quand cela deviendra indispensable, car la facture à payer sera énorme. Au risque d'être, alors, dans l'obligation de prolonger les centrales au-delà du raisonnable.

Ne pas se poser dès à présent la question du démantèlement des réacteurs les plus âgés, c'est aller au devant de sérieux problèmes.

Pierre Le Hir
